

REGLEMENT VHRS

50^e BONNÉTABLE RALLYE LE MANS 11 & 12 JUILLET 2015

ORGANISATION



COUPE DE FRANCE
FFSA
RALLYE

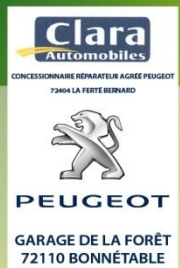


**5^e RALLYE
LE MANS VHC**



**3^e RALLYE
LE MANS VHRS**

www.ecurielemans.org



43 avenue Du 8 Mai 1945 • Tél : 02 43 52 11 22 • www.superu-bonnetable.com

REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHRS 11 & 12 juillet 2015

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la FFSA
Ouverture des engagements : lundi 1er juin 2015
Clôture des engagements : 29 juin 2015
Parution du road-book : 11 juillet 2015 à 9h00 à 16h00 Bar l'Entracte place du Général de Gaulle Bonnétable
Dates et heures des reconnaissances : 11 juillet 2015 de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 20h00
Vérifications des documents le : 11 juillet à Bonnétable 15 h00 à 20h00 salle Mélusine
Vérifications des voitures le 11 juillet à Bonnétable 15h00 à 20h00 place du Général de Gaulle
Heure de mise en place du parc de départ le 11 juillet à l'issue des vérifications parking salle Mélusine: .
Publication des équipages admis au départ le 12 juillet à Bonnétable 7 h00 salle Mélusine
Briefing des pilotes : le 12 juillet à 9h30 salle Mélusine
Publication des heures et ordres de départ le 12 juillet à Bonnétable 7h00 salle Mélusine
Départ du rallye Bonnétable le 12 juillet 2015 à Bonnétable: 10h05
Arrivée à Bonnétable 1^{er} voiture le 12 juillet 2015 17h21: place du Général de Gaulle
Vérification finale le 12 juillet 2015: à Bonnétable 18 h00 place du Général de Gaulle
Publication des résultats du rallye le 12 juillet 2015 à Bonnétable 30 minutes après l'arrivé de la dernière voiture salle Mélusine
Remise des prix le 12 juillet 2015 à Bonnétable 19h00 salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de L'ACO Maine Bretagne organise les 11 et 12 juillet 2015 avec le concours de l'Ecurie Le Mans le 3^{ème} Rallye Régional Le Mans VHRS en qualité d'organisateur administratif
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R 222** en date du **28 avril 2015**

Comité d'Organisation

Président : André GRISON et Les Membres de L'écurie Le Mans
Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Le Mans 30 rue Onias martin 72110 Bonnétable
Téléphone : 02 43 29 13 45 portable 06 07 68 57 82
Mail : andre.grison@wanadoo.fr Site Internet www.ecurielemans.org
Permanence du Rallye Jusqu'au 10 juillet 2015 au secrétariat du rallye
Durant le rallye : PC Course salle Mélusine

Organisateur technique

Ecurie Le Mans André GRISON
Adresse : 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs :	José CHAUDET	Licence n° : 1202/2493
Membres	Jean Jacques PECHON ROSSEL	Licence n° : 1201/ 2527
	Pierre PELOSI	Licence n° : 1201 /136305
Directeur de Course : PC	Jean Claude LEFORESTIER	Licence n : 1318/1756
Directeurs de Course Adjoint PC	Edith LEFORESTIER	Licence n° : 1318/1758
	Claudette MARANDEAU	Licence n° : 1507/6807
Directeurs de Course ES : 1	François MONSALLIER	Licence n° : 1203/4146
	Pierre SCHUBLER	Licence n° : 1202/27374
ES : 2	Patrick DELIAS	Licence n° : 1210/18371
	Roger GIRARD	Licence n° : 1315/23809

Directeur de Course Voiture Tricolore	Claude MARANDEAU	Licence n° : 1507/469
Directeur de Course Voiture 00	Michel BRAUNSTEIN	Licence n° : 1203/894
Commissaire Voiture 000	Michel DESMARRÉS	Licence n° : 1201/6497
Commissaire Voiture Balai	LUC DEHAN	Licence n° : 1202/6495
Commissaires Sportif : E S	Jean François POMMIER	Licence n° 1201/9173
	Jacques MELIS	Licence n° 1201/6680
Commissaire Sportif VHRS	Gilles GUILLIER	Licence n° 1507/2504

Médecin Chef : Hicham ALRABBAT
Abdelkader BOUNAAMA

Commissaires Techniques Responsable	Jacques DUTIER:	Licence n° : 1201/52948
	Robert PASSE	Licence n° : 1201/51283
	Patrick GUILLEUX	Licence n° : 1314/55340
	Romain THIPHAINÉ	Licence n° : 1201/155300
	Claude JOUANNEAU	Licence n° : 1201/58137

Chargés des relations avec les concurrents	Emmanuel NICOLAS :	Licence n° : 1201/140071
	Jean Michel TATIN	Licence n° : 1201/6575
	Marie Laure HERRAULT	Licence n° 1201/222263

Chronométrateurs	Loïc GAGNEUX	Licence n° : 1507/15785
	Cyril VALLEE	Licence n° 1507/123878
	Daniel HERVIEUX	Licence n° 1318/179222
	Philippe MAUROY	Licence n° : 1201/163031

Relations avec la presse André GRISON Licence n° : 1201/29481

Classements Jean Luc COUSSEAU

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, une convocation par email avec l'horaire de passage aux vérifications administratives qui auront lieu le 11 juillet 2015 de 15h00 à 20h00 à Bonnetable salle Mélusine

1.3.3 L'équipage de la catégorie Régularité Historique devra présenter un « laisser-passer de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou un passeport technique historique (PTH FIA/PTN FFSA ou un passeport technique 3 volets classic

1.3.4 Un briefing oral, sera obligatoirement organisé par le commissaire responsable du VHRS avant le départ de l'épreuve

Les vérifications techniques auront lieu le 11 juillet 2015 de 15 h00 à 20h00 à Bonnetable place du Général de Gaulle

Les vérifications finales seront effectuées Garage de la forêt à BONNETABLE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3ème rallye Régional LE MANS VHRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 29 juin 2015 à ECURIE LE MANS André GRISON 30 rue ONIAS MARTIN 72110 BONNETABLE**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures 140 maximums avec les Modernes et VHC

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 200 € Compris 2 Repas samedi soir
- sans la publicité facultative des organisateurs : 400 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. : chèque à l'ordre de L'ECURIE LE MANS

3.2 EQUIPAGES

3.2.1 Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes

3.2.2 Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote il devront être en possession d'une licence FFSA ou de prendre un titre de participation lors des vérifications administratives sur présentation d'un certificat médical. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.1.3 Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye : haute, intermédiaire, basse (moyenne intermédiaire = moyenne haute – 5 km/h, moyenne basse = moyenne haute -10 km/h. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs. L'organisateur jugera du bon choix du concurrent concernant les moyennes et pourra modifier la catégorie de moyenne choisie selon le type de voitures

3.2.5 Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile.

Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammable (nylon....) sont prohibées.

3.3 ORDRE DE DEPART

3.3.1 Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2 L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

1 Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu' au 31/12/85

2 Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière, à partir du 1/1/1986

3 Catégorie Régularité Tourisme Classic : voitures de série, homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20ans (avant le 31/12/95)

Un extincteur est obligatoire

Les matériels électroniques sont autorisés

L'assistance sera autorisée au Complexe sportif de Bonnetable

Les remorques et plateaux seront interdits dans la zone d'assistance

4.6 IDENTIFICATION des VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 P Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités à l'article 5.4 du règlement standard

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative
Seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 3ème Rallye Régional LE MANS VHRS représente un parcours de 123km180.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39km750

Les épreuves spéciales sont : Courcemont 8km 150 x 3

Bonnétable 5km 100 x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le 11 juillet 2015 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00 Des
contrôles seront effectués :

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVE AUX CONTROLES

7.2.1 Tous les contrôles : contrôles horaires et de passage, départ et arrivée des tests de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivée et toutes lignes de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées.

7.5 TESTS DE REGULARITE En cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée

7.6 PARC FERME : Seuls les parcs de départ et d'arrivée finale sont obligatoires

;

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général

Un classement par catégorie

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le : 12 juillet 2015 à : 19 h00 salle Mélusine

DES COUPES ET DES LOTS SERONT DISTRIBUEES

Aux trois premiers du classement général Coupes non cumulables

Aux trois premiers de chaque groupe

Au premier équipage féminin